

## ENGAGEMENT POUR UNE ALIMENTATION ELECTRIQUE TEMPORAIRE DE CHANTIER

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DU POINT D'INSTALLATION

Je soussigné(e) : (nom-prénom ou entreprise) .....

.....

Propriétaire  Professionnel

Adresse de facturation :

N° :.....Additif : .....Rue :.....Bat :.....Esc :.....

Etage :.....Complément de Rue : .....

Code postal : ..... **Commune** : .....

Mail : .....@.....Tél domicile / portable .....

Demande à la CESML l'alimentation électrique temporaire de l'installation de chantier :

N° du Permis de Construire: (fournir la copie en pièce jointe)

N° :.....

**Adresse du chantier (Point d'Installation) :**

N° du lot. .... N° Parcelle Cadastre ..... Lotissement :.....

Rue :.....

Code postal : ..... Commune : .....

Pour la durée allant du ..... au .....(12 mois maximum conformément à l'article 1<sup>er</sup> –  
alinéa 3 – du décret n° 72.1120 du 14 décembre 1972).

### CHOIX DE VOTRE PUISSANCE

Par suite, la C.E.S.M.L. mettra à ma disposition sous **10 jours ouvrés**, le matériel de raccordement nécessaire à mon alimentation de chantier dont **la location me sera facturée** mensuellement (voir tarification des prestations)

- Un coffret chantier de 3 à 36 kVA
  - Mono 2 fils Puissance 3 kVA (15 Ampères) (*choix conseillé, convient à la plupart des chantiers*)
  - Mono 2 fils Puissance ≥ 6 kVA (*Puissance à valider par le distributeur CESML*)
  - Triphasé 4 fils. Puissance demandée.....kVA de 12 à 36 kVA tri (de 20 à 60 Ampères / phase) (*Puissance à valider par le distributeur CESML*)

Dans le cadre d'une fourniture d'électricité assurée par la CESML, la tarification appliquée sur l'abonnement et l'énergie résultera de l'application des tarifs réglementés de vente d'électricité et selon l'option choisie.

- Contrat en simple tarif pour une puissance demandée de 6 à 15 kVA et au-delà contrat exclusivement en double tarif (Heures Pleines/Heures Creuses).

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Il ne saurait en aucun servir à d'autres fins et/ou à l'alimentation d'une installation électrique définitive, par exemple alimenter l'installation intérieure d'une habitation, d'un local sans délivrance au préalable du certificat de conformité (CONSUEL). Je reconnais que la C.E.S.M.L. pourra donc, même sans préavis, effectuer la suspension des fournitures d'énergie électrique au point de livraison indique en cas de manquement à cette interdiction ainsi que, bien entendu, à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

Conformément à la norme NF C15-100, un dispositif de protection à courant résiduel assigné au plus égal à 30 mA est installé en aval de l'appareil de coupure générale. Cette disposition nécessaire en vue d'assurer la protection des personnes et des biens a été prise au niveau de mes installations, conformément aux règlements en vigueur. En conséquence, je dégage la C.E.S.M.L. de toute responsabilité pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique fournie en aval du point de livraison indiqué.

- J'ai bien pris connaissance de la norme et dispositions ci-avant et m'engage à m'y conformer.

En dehors d'une saisie en ligne, cette demande devra être transmise par courrier ou mail à l'agence technique de raccordement dont dépend votre adresse de chantier. Vous pouvez la connaître en consultant [la carte des communes desservies par la CESML](#) disponible sur notre site internet, en bas de la page d'accueil.

Avec ce document devront être joints :

- un plan de masse
- un plan de situation
- l'accord de ma demande de permis de construire

- Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et confirme ma demande d'installation d'un branchement de chantier selon les conditions précisées ci-dessus.

Fait à ..... Le .....